

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU LUNDI 15 MAI 2017

Après accueil par Monsieur Stéphane TRAMZAL – Maire - de l'ensemble des personnes présentes, il est procédé à l'appel.

* * * * *

Présents : MM TRAMZAL – FOPPA – VIGNERON – TISSERANT – HERVE- PERRIN – SCHUTZ – VINCENT – LABREUCHE – MIRASSOL – PIERRE – KONDRATOW – FAIVRE – MANGEAT – GENET – PERROTEY – ARNOULD – NORMAND – CHEVALLEY

Absents excusés : MM J. BELLINI ayant donné pouvoir à Mme B. FOPPA- M. LAURENCY, N. JEANNETTE – G GRANDCLAUDE ayant donné pouvoir à Mme G. VIGNERON - G. MATHIOT – JC VALDENNAIRE – S LEDUC – J ROBINET

Secrétaire de séance : F MANGEAT

Secrétaire administrative : S. AMET

* * * * *

Le compte rendu de la séance précédente qui a eu lieu le 27 mars 2017, a été approuvé à l'unanimité.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de reporter le point sur la vidéoprotection dans l'attente de devis.

Puis l'ordre du jour est abordé comme suit :

I - AFFAIRES FINANCIERES :

Etat d'assiette 2018 – programmation de martelage de bois

Le Conseil Municipal, comme chaque année, est amené à se prononcer sur l'état d'assiette des coupes de bois proposé par les services de l'ONF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé le programme des coupes comme suit, à réaliser en 2018 :

NATURE DE COUPE	PARCELLES CONCERNEES
Amélioration	70 - 94
Irrégulière	7-21-27-28-40-47-57-58-59-70-71-95j-96j-97j-132
Régénération	105-106-118

Par ailleurs, soucieux de réaliser une gestion dynamique de la forêt, adaptée au contexte socio-économique actuel et à l'analyse actualisée de la forêt, l'ONF propose les dérogations suivantes à l'état d'assiette défini à l'aménagement soit :

DEROGATION	NATURE DE COUPE	PARCELLE (S) CONCERNEE (S)
Ajournement	Irrégulière	141
Non prévue	Emprise	15-141

Le Conseil Municipal a également approuvé ce principe de dérogation.

Admissions en non valeur – budgets eau et assainissement

Monsieur le Maire expose aux Membres de l'Assemblée qu'il a été saisi par Monsieur le Trésorier du Thillot de nouveaux dossiers d'admission en non valeur pour une somme totale de 2 419.56 €, suite à une décision du Tribunal d'Instance. Madame FOPPA revient sur la procédure, et indique que ce sont trois familles qui sont concernées.

Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, approuvé l'émission d'un mandat correspondant à cette dépense sur les budgets concernés comme suit :

BUDGET DE L'EAU : 1 005.24 euros

BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT : 1 414.32 euros

Participation de la commune au financement du tourisme - Communauté de Communes des Ballons des Hautes Vosges

Monsieur le Président de la Communauté de Communes a, par courrier du 03 mars 2017 sollicité les différentes communes membres concernant le problème du financement de la nouvelle compétence tourisme.

Les membres de l'Assemblée avaient d'ailleurs déjà pris connaissance des dépenses prévisionnelles proposées par la CCBHV lors du vote du budget primitif de la Commune.

Le Conseil Municipal, a, à l'unanimité, accepté le principe d'une participation communale. Un lissage sera pratiqué jusque 2028 afin de permettre un étalement de la charge du transfert.

Les participations des communes seront lissées sur 12 ans, et sont calculées en fonction du nombre de lits d'hébergement. Pour Rupt sur Moselle, cela représente 9464 €, montant dégressif sur toute la période.

Monsieur CHEVALLEY demande la composition du budget du tourisme. Monsieur le Maire précise que la Communauté de Communes finance à hauteur de 166 000 €, auxquelles s'ajoutent les taxes de séjour et les cotisations des adhérents à l'Office du Tourisme. Cet organisme est géré par un Conseil d'Administration composé de 38 personnes dont des élus et des professionnels. Monsieur TISSERANT regrette que peu de professionnels se soient mobilisés dans le cadre de la création de la nouvelle structure. Au niveau des dépenses, il s'agit de la promotion du tourisme et des charges de personnel des différents offices. La ville de Bussang a souhaité garder son propre office étant classée commune touristique.

Subventions aux associations 2017

Suite à la réunion de la Commission affaires scolaires et associations, le Conseil Municipal a pris connaissance de ses propositions et, après en avoir délibéré hors la présence de MM SCHUTZ, LABREUCHE et ARNOULD, à l'unanimité, a approuvé les montants à verser aux différentes associations, comme suit, pour l'exercice 2017 :

SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2017

	SUBVENTION	subvention
	2017	exceptionnelle
		2017
AAPPM (PECHE)	500	500
A.C.E. club fripounet	150	
A.D.M.R.	4 000	
AMICALE DES ANCIENS COLONIAUX	100	
AMIC. DES ECOLES DE SAULX / FERDRUPT	350	
AMIC. DES PARENTS DE L'ECOLE DES MEIX	350	
AMIC. PERSONNEL COMMUNAL	3 000	
ATOUT FORM'	200	
CULTURE ET BIBLIOTHEQUES POUR TOUS	1 800	315 (NAP)
CAHM	1 500	
CLUB DE LA BONNE HUMEUR	700	
CLUB MUSCULATION ET FITNESS	100	
CLUB PONGISTE RUPPEEN	1 500	
CLUB VOSGIEN RUPT-VECOUX-FERDRUPT	650	
COMITE DE JUMELAGE	900	2 100
RUPT ANIM'	2 100	
ECURIE DU MONT DE FOURCHE	800	
FOYER SOCIO EDUCATIF	20 €/élève	
FOYER SOCIO EDUCATIF (3 640 euros)		
FORMARUPT	200	
HAND BALL CLUB VALLEE HAUTE MOSELLE	1 700	45 (NAP) + 200 (tournoi)
JUDO CLUB SECTION RUPT	300	
KARATE	500	
LE JARDIN DES LIENS		
LES GROS CALINS	20 000	9 000
LES ZOBETTES		
M.LC.	1 500	
PASSION CREATIVE	100	100
RADIO DES BALLONS	0	
RCS VIDEO	0	
LES 4 VENTS	0	
SCOPARE	1 800	500

SHOW DEVANT	600	
EOLIADE	0	
SOUVENIR FRANCAIS	100	
STADE RUPPEEN	4 250	450 (NAP) + 500 (13/07)
U.N.S.S.	700	
UNION MUSICALE	1 200	4 730 (chef) + 1000 (partition)
CENTRE ALSH	6 €/jour	
MJC LE THILLOT	14 x 15 = 210	
TENNIS CLUB	500	
SECURITE ROUTIERE	100	
GCL	15 x 2 = 30	
Sapeurs pompiers		300
Rupt Miniatures 88	100	
AACDAP	100	
Le Thillot grimpe (8 x 15)	3 x 15 = 45	
Motoclub Ramoncenais		
Classe 2018		
Esprit country	200	270 (NAP)
APEC (Ecole du Centre)	350	
Fanfare	100	
Sapeurs Pompiers le Thillot	150	
Drapeau patriotique	au prorata population soit environ 300 €	

Revalorisation des indemnités des élus

Suite au relèvement du point d'indice prévu par le décret ,°2016-670 du 25 mai 2016 et du nouvel indice brut terminal de la fonction publique prévu par le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, le Conseil Municipal a, à l'unanimité, abrogé sa délibération du 7 avril 2014 relatives à l'octroi des indemnités du Maire et des Adjointes, et décidé d'appliquer les nouveaux textes en la matière.

Monsieur le Maire indique que la charge supplémentaire sera de 600 € à l'année pour tous les élus compris (soit 4 € environ par mois).

Révision des loyers des logements communaux

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a, à l'unanimité, décidé d'indexer les loyers communaux au 1^{er} juillet comme chaque année selon l'indice de référence des loyers 2017, soit + 0.18%.

Madame NORMAND demande le taux d'occupation des logements. Monsieur le Maire indique qu'il n'y a qu'un logement qui vient d'être vacant.

Reversement des droits de place à Rupt Miniatures 88 :

Le Conseil Municipal a, à l'unanimité, décidé de procéder au reversement à l'association Rupt Miniatures 88, des droits de place encaissés par la Commune à l'occasion de la bourse miniatures qui s'est déroulée le 9 avril dernier pour un montant de 787 euros, je

II – AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

Document unique et plan annuel de prévention des risques – approbation

La commune de RUPT SUR MOSELLE s'est engagée dans une démarche globale de prévention des risques professionnels, dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique. Ce projet a lieu en partenariat avec le Centre de gestion des Vosges et le Fonds National de Prévention qui y apporte une contribution financière sous forme de subvention. Dans le cadre de ce projet, le Document Unique d'évaluation des risques professionnels et le Programme Annuel de Prévention de la collectivité ont été réalisés pour l'année en cours. Ils seront mis à jour et soumis à l'avis du Comité Technique/CHSCT chaque année. Le Conseil Municipal, a, à l'unanimité, approuvé ce document unique d'évaluation des risques professionnels et le Programme Annuel de Prévention réalisés.

Emploi d'avenir ou contrat aidé – école des Meix et nouvelles activités périscolaires :

Suite à un départ en retraite, le Conseil Municipal a, à l'unanimité, décidé la création d'un nouvel emploi aidé à hauteur de 22 heures par semaine, au sein de l'Ecole des Meix. Cet emploi permettra de combler les besoins d'encadrement aux NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) et de réaliser l'entretien des locaux. Madame FAIVRE demande des précisions sur cet emploi. Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un contrat annuel en raison de l'incertitude quant au devenir des NAP.

III - AFFAIRES FONCIERES/PATRIMOINE :

Règlement du service des eaux – modification

Le règlement du service de l'eau a fait l'objet d'une étude de la part d'un groupe de travail composé de Monsieur BELLINI, adjoint délégué et de membres des services administratifs et techniques, afin de le mettre à jour et d'y apporter divers ajustements.

Des propositions de modifications ont été émises et concernent des précisions techniques et également de vocabulaire afin de clarifier la compréhension du texte pour les usagers.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des ajustements proposés et reçu toutes les explications nécessaires à sa réflexion, a, à l'unanimité, approuvé la modification du règlement du service de l'eau.

IV : INFORMATIONS DIVERSES :

Tirage au sort des jurés d'assises pour 2018 :

Comme chaque année, il est procédé, d'après la liste électorale, à un tirage au sort de 9 personnes permettant l'établissement de la liste du jury criminel pour l'année 2018.

Les personnes qui ont été désignées sont mentionnées ci-dessous :

Mesdames VINCENT Odette, BOLOT Renée, LALLOZ Nicole, THOMAS Jennifer, Messieurs CREUSOT Didier, LICINI Hilaire, PORZIC Jean Francois, DUCHENE Alain, CHAUDY Michel.

L'ordre du jour, les questions et informations diverses ayant été épuisés, la séance a été levée à 21h30.

Le Maire
S. TRAMZAL